D E L E G A T I O N D E S I G N A T U R E

Date de la publication ***: 03/07/2018***

Le Directeur général de l'Agence française de développement,

Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret du 25 mai 2016 portant nomination du Directeur général de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 26 mai 2016 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Madame Eneida DEL HIERRO, Chargée de mission , chargée de l'intérim du Directeur de l'Agence de Conakry , à l'effet de signer, au nom du Directeur général, du 04 juillet au 06 août 2018 inclus, les actes suivants :

- tous actes relatifs, à l'exécution et au suivi d'un concours financier, d'une garantie, d'une avance remboursable, d'une prise ou d'une cession de participation qui ont été préalablement autorisés par les organes statutaires de l'AFD,
- la certification des copies conformes à l'original,
- les correspondances, actes, contrats, marchés et toutes autres pièces relatifs aux prestations de services rendues localement par l'AFD,
- tous actes relatifs au fonctionnement des comptes bancaires ouverts au nom de l'AFD localement,
- les avis, mandats et autres documents de dépenses et de recettes dues par/à l'AFD,
- les marchés, contrats et conventions d'achat, leurs avenants et marchés complémentaires, ainsi que les actes relatifs à la passation et l'exécution de ces marchés, contrats et conventions.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 07 juin 2018
En un exemplaire original

Le Directeur général

Rémy RIOUX